



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 23 MAI 2022

Présent(e)s :

Claude EERDEKENS, Bourgmestre
Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD, Elisabeth MALISOUX, Echevins
Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin-GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha François, Gwendoline WILLIQUET, Damien-LOUIS, Hugues-DOUMONT, Nathalie ELSÉN, Eddy SARTORI, Conseillers communaux
Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : Philippe RASQUIN

OBJET : 13.1. Régie Sportive Communale Andennaise - Collège des commissaires - Désignation d'un nouveau membre réviseur d'entreprise

Le Conseil communal,

En séance publique,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, spécialement ses articles L 1122-20 alinéa 1^{er}, L 1122-21, L 1122-30, L 1231-6, L 3122-4, 2^o ;

Vu les articles 31 à 33 des statuts de la Régie Sportive Communale Andennaise, relatifs au Collège des commissaires ;

Vu sa délibération du Conseil communal du 3 décembre 2018 portant désignation de MM. Christian MATTART et Philippe RASQUIN, Conseillers communaux, en qualité de membres du Collège des commissaires ;

Vu la délibération du Conseil communal du 26 juin 2017 décidant de désigner en qualité de membre du Collège des Commissaires de la Régie Sportive Communale Andennaise, Monsieur Luc SOHET, membre de l'Institut des réviseurs d'entreprises, représentant la société RLS Audit et Conseils, de CHIMAY ;

Considérant que cette désignation vaut pour une durée de trois ans ;

Considérant que cette désignation viendra sous peu à échéance, et qu'il y a dès lors lieu de procéder à l'attribution d'un nouveau marché public et d'une nouvelle désignation personnelle ;

Vu l'obligation d'adjoindre un membre de l'Institut des réviseurs d'entreprises aux deux commissaires émanant du Conseil communal ;

Qu'il y a lieu de procéder à la désignation de ce réviseur pour les exercices 2021/2022/2023 ;

Vu la délibération du Bureau exécutif de la Régie Sportive Communale Andennaise du 9 octobre 2020 :

- portant décision de passer par procédure négociée sans publication préalable un marché de services ayant pour objet la mission de contrôle de la situation

financière et des comptes annuels de la Régie Sportive Communale Andennaise ;

- fixant les conditions administratives, techniques et financières de ce marché ;
- arrêtant une liste de 7 prestataires à consulter dans ce cadre ;

Vu la délibération du 5 février 2021 dudit Bureau exécutif, portant attribution de ce marché au bureau de révisorat RLS Audits et Conseils, chaussée de Couvin, 110 à 6460 CHIMAY pour le montant contrôlé de 23.250 euros HTVA pour 3 ans, soit 7.750 euros HTVA par an;

Vu la délibération du Conseil communal du 22 mars 2021 désignant Monsieur Luc SOHET, membre de l'Institut des réviseurs d'entreprises, représentant le bureau de révisorat RLS Audits et Conseils, chaussée de Couvin, 110 à 6460 CHIMAY, à titre de membre du Collège des commissaires de la Régie Sportive Communale Andennaise ;

Considérant que par acte du 12 novembre 2021, publié au Moniteur Belge en date du 24 novembre 2021, la S.R.L. RLS Audit et Conseils a marqué son intention de céder sa branche d'activité « *commissaire* » à la S.R.L. DGST & Partners – Réviseurs d'entreprises, avenue E. Van Becelaere, 27A, à 1170 WATERMAEL-BOITFORT (numéro d'entreprise 0458.736.952) ;

Que conformément à cet acte de cession, la « *branche d'activité "commissaire" comprend les mandats de commissaire venant à échéance au 30 juin 2022, 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2023* » ;

Que le marché public attribué à RLS est visé par cette cession d'activité ;

Que les bureaux RLS et DGST ont sollicité la Régie Sportive Communale Andennaise afin de procéder à la cession du marché en faveur de ce dernier ;

Qu'après analyse, par délibération du 15 avril 2022, la Régie Sportive Communale Andennaise a marqué accord sur le remplacement de l'adjudicataire du marché (S.R.L. RLS, chaussée de Couvin, 110 à 6460 CHIMAY - numéro d'entreprise : 0549.914.873) par la S.R.L. DGST & Partners – Réviseurs d'entreprises, avenue E. Van Becelaere, 27A, à 1170 WATERMAEL-BOITFORT (numéro d'entreprise 0458.736.952) sur pied de l'article 38/3, 2° de l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;

Que suite à cette cession de marché, il revient au Conseil communal de désigner le Commissaire réviseur qui siègera au sein du Collège des commissaires de la Régie Sportive communale Andennaise ;

Que la proposition est faite de désigner à ce titre Monsieur Alain WILLIAUME, Réviseur d'entreprises agréé par la FSMA, représentant le bureau DGST & Partners - Bureau de Verviers, rue de la Concorde, 27 à 4800 VERVIERS ;

Sur la proposition du Collège communal,

ARRETE A L'UNANIMITE :

Article 1^{er} :

Est actée la démission de Monsieur Luc SOHET.

Est désigné en qualité de membre du Collège des commissaires de la Régie Sportive Communale Andennaise, Monsieur Alain WILLIAUME de Verviers, rue de la Concorde, 27 à 4800 VERVIERS.

Article 2 :

Cette désignation vaut pour une durée de 2 ans, précisément pour les exercices 2022/2023.

Article 3 :

Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise à Monsieur Xavier EERDEKENS, Directeur de la Régie Sportive Communale Andennaise, Monsieur Vincent BOURET, Juriste, et Monsieur Vincent SAMPAOLI, Président de la Régie Sportive Communale Andennaise.

Article 4 :

Une expédition conforme de la présente délibération sera également communiquée au Gouvernement wallon (DGO5) dans le cadre de l'exercice de la tutelle générale d'annulation, sur pied de l'article L 3122-4-2° du Code de la démocratie locale et la décentralisation.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Président,

(s) Ronald GOSSIAUX

(s) Philippe RASQUIN

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,


Ronald GOSSIAUX


Claude EERDEKENS

